



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



Déposé au Greffe du Tribunal de l'Entreprise
de LIEGE, division NEUFCHATEAU,

20 DEC. 2019

jour de sa réception.

Le Greffier,

Greffe

N° d'entreprise : 0825 438 821

Dénomination

(en entier) : COQARDENNE

(en abrégé) :

Forme juridique : SA

Adresse complète du siège : rue des Prés la Mercire 3, 6880 Bertrix

Objet de l'acte : Révocation de l'administrateur délégué / délégation de la gestion journalière à un administrateur

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 19 décembre 2019

1. Le conseil d'administration décidé de révoquer la SPRL VOLAILLES WENKIN ET FILS, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis WENKIN, de ses fonctions d'administrateur délégué avec effet immédiat. Toutes délégations de pouvoirs spéciaux liés à la délégation de la gestion journalière prennent également fin avec effet immédiat.

Le mandat d'administrateur de la SPRL VOLAILLES WENKIN ET FILS, représentée par son représentant permanent, Monsieur Francis WENKIN, reste en vigueur.

2. Le conseil d'administration décide de déléguer la gestion journalière à Monsieur Michel PETIT avec effet immédiat, qui portera à partir de ce jour le titre d'administrateur délégué.

Michel PETIT
administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).